
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
03 JUIN 2024 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Raymond Lazure, siège #1

Monsieur le conseiller Marc Myre, siège #2

Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3

Monsieur le conseiller Justin Nieuwenhof, siège #4,

Madame la conseillère Marie Myre, siège #5

Monsieur le conseiller Daibhid Fraser, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Linda Gagnon.

Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2024

4. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE

5. CORRESPONDANCE

5.1. *Correspondances reçues*

5.1.1 *Exposition fleurs de la vallée, Ormstown*

5.1.2 *Fondation de l'hôpital du comté de Huntingdon*

5.2. *Correspondances reçues provenant d'instances supérieures*

5.2.1 *Régie Intermunicipale Patinoire Régionale Huntingdon-États Financiers*

5.2.2 *Requalification patrimoniale*

5.2.3 *Rapport suivi PGMR*

5.2.4 *Collecte RDD*

5.2.5 *Redevance recyclage*

5.3. *Correspondance expédiée*

5.4. *Projet de correspondance à expédier*

6. ADMINISTRATION

- 6.1. *Gestion des ressources humaines*
 - 6.1.1 *Journalier suppléant pour l'année 2024*

- 6.2. *Trésorerie*
 - 6.2.1 *Liste des comptes payés via Accès D*
List of Accès D web payments
 - 6.2.2 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)*
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)
 - 6.2.3 *Approbation des comptes à payer*
Accounts payables approval
 - 6.2.4 *Liste des charges salariales*
Monthly salaries list

- 6.3. *Dépôt des rapports financiers*
 - 6.3.1 *Portrait global de la municipalité au 31 MAI 2024*
Big picture of Municipality's finances as of May 31st 2024

 - 6.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 31 MAI 2024*
Receivable accounts list as of May 31st, 2024

 - 6.3.3 *Liste des arrérages au 31 MAI 2024*
List of overdue taxes accounts as of May 31st, 2024

- 6.4. *Suivis des services municipaux*
 - 6.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal*
Municipal Inspector report

 - 6.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau*
Report of the office administrative assistant

 - 6.4.3 *Suivis de la direction générale*
General Director follow-ups

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

- 10.1 *Engagement d'un service de conciergerie individuel ou compagnie*
 - 10.2 *Appentis annexe hôtel de ville*
 - 10.3 *Situation dérogatoire sur le lot 4671293*
 - 10.4 *Travaux d'horticulture : 3296 montée Smallman et pancartes routes 132 /Ridge*
 - 10.5 *Travaux de sablage et peinture : 3296 montée smallman*
-

11. HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 *Entente EEQ, résolution*
-

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 *Mandat de vérification pour nettoyage de terrains occupés sans autorisations*
-

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1 *Sécurité publique*
 - 13.2 *Sécurité civile*
-

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 14.1 *Demande de financement, Concours photo Dundee 2024*
-

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Linda Gagnon constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-06-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MAI 2024

2024-06-02

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

QUE le procès-verbal de la séance du 13 MAI 2024

4 soit adopté avec les modifications mineures apportées

Adoptée à l'unanimité de vive voix

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondance reçue

5.1.1 *Exposition fleurs de la vallée, Ormstown*

5.1.2 *Fondation de l'hôpital du comté de Huntingdon*

5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

5.2.1 *Régie Intermunicipale Patinoire Régionale Huntingdon-États Financiers*

5.2.2 *Requalification patrimoniale*

5.2.3 *Rapport suivi PGMR*

5.2.4 *Collecte RDD*

5.2.5 *Redevance recyclage*

5.3. Correspondance expédiée

5.4. Projet de correspondance à expédier

6. ADMINISTRATION

6.1. Gestion des ressources humaines

6.1.1 Ressources humaines : engagement d'une ou un Journalier suppléant pour l'année 2024.

ATTENDU QUE la municipalité procède à l'engagement d'un journalier pour effectuer divers travaux de voirie ;

ATTENDU QUE l'employé engagé pour l'année 2024, est en congé maladie non rémunéré ;

ATTENDU QUE des travaux doivent être effectués afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens circulants sur le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ :

2024-06-03

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE MANDATER le Directeur Général à procéder à l'embauche d'une ou un journalier suppléant pour la saison 2024;

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.2. Trésorerie

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.4 Approbation des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2024-06-04

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : **0 \$**
- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **46 765.35\$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **82 403.18 \$**
- Les charges salariales : **15 997.54 \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3. Dépôt des rapports financiers

6.3.1 à 6.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

2024-06-05

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 31 MAI 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **281 101.24 \$**
- Liste des arrérages : **55 268.64 \$ (solde) – 2 795.27 (intérêt) \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4. Rapport des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2024-06-06

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois de MAI 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'administration

2024-06-07

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'adjointe administrative pour le mois de MAI 2024, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

7. AVIS DE MOTION

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 Engagement d'un service de conciergerie individuel ou compagnie

ATTENDU QUE la municipalité possède un bâtiment administratif et salle communautaire au 3296 montée Smallman qui nécessitent un nettoyage régulier ;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des équipements ni du personnel appropriés pour effectuer ce travail ;

ATTENDU QUE la personne effectuant ce travail a démissionnée;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

IL EST PROPOSÉ :

2024-06-08

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de trouver un service de conciergerie à un coût raisonnable et d'octroyer le contrat pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité de vive voix

10.2 Construction appentis annexe Hôtel de ville

ATTENDU QUE la municipalité possède une dalle de béton avec trois bancs adjacent à l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE ces bancs sont utilisés par les citoyens lors des diverses activités du parc et de la patinoire;

ATTENDU QUE ce secteur est spécialement dangereux en période hivernale, compte tenue de la chute de glace du toit principal de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la municipalité désire sécuriser le secteur et offrir un abris adapté pour toutes les saisons;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas les ressources matérielles et humaines pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail

ATTENDU QUE l'entreprise Construction J. Lefebvre a soumissionné afin de construire un appentis ainsi qu'à l'installation d'arrêts de glace; pour un montant de 10 740.00\$ plus toutes taxes applicables

IL EST PROPOSÉ :

2024-06-09

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer le contrat de construire un appentis ainsi qu'à l'installation d'arrêts de glace; pour un montant de 10 740.00\$ plus toutes taxes applicables à l'entreprise Construction J. Lefebvre;

AFFECTER la dépense au poste 02-701-50-522

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.3 Situation dérogatoire sur le lot 4 671 293

ATTENDU QUE l'état général du lot 4 671 293 présente une nuisance visuelle majeure dans le village de Dundee qui d'autre part est en processus de revitalisation;

ATTENDU QUE le lot 4 671 293 est dans la zone IA-1 au plan de zonage intégré au Règlement de zonage 360-05-2003 en vigueur sur le territoire de la municipalité du Canton de Dundee, et que les usages permis dans cette zone sont i1 (industrie) et c3 (commerce de gros);

ATTENDU QUE le Conseil municipal met en doute l'opération commerciale ou industrielle du site;

ATTENDU QUE les usages permis dans les zones i1 et c3 sont décrites dans le Règlement de zonage 360-05-2003 et que l'usage en cours sur le site ne correspond en rien à ces descriptions;

ATTENDU QUE l'article 4.2.3.1 du règlement de zonage interdit explicitement l'entreposage extérieur de pièces de véhicules, de pneus, de carcasses de véhicules, de ferrailles, de pièces de récupération ou de recyclage;

ATTENDU QUE l'état du site contrevient à l'article 3.3.1 du Règlement de construction 361-05-2003 en vigueur sur le territoire de la municipalité du Canton de Dundee concernant la propreté des terrains;

ATTENDU QUE l'état du hangar accessoire au garage principal contrevient à l'article 3.3.3.2 du Règlement de construction 361-05-2003 concernant l'obligation de réparer ou de démolir un bâtiment;

IL EST PROPOSÉ :

2024-06-10

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE MANDATER l'inspecteur municipal afin qu'il établisse dans les plus brefs délais un constat d'infraction et qu'il mette en demeure le propriétaire du lot 4 671 293 DE corriger la situation :
1/ En éliminant toutes pièces de véhicules, de machineries agricoles, de pneus, de carcasses de véhicules ou de machineries, de véhicules ou de machineries hors d'usage, de ferrailles, d'appareils électroménagers hors d'usage, de pièces de récupération ou de recyclage, et ceci dans un délai de soixante jours (60) suivant la signification de la mise en demeure.

2/ Par la suite, en déposant à la municipalité une demande de permis pour la réparation ou la démolition du hangar accessoire au garage principal.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.4 Travaux d'horticulture

ATTENDU QUE la municipalité possède une bâtisse ainsi qu'un parc au 3296 montée Smallman ;

ATTENDU QUE la municipalité possède deux pancartes sur les routes 132 et Ridge ;

ATTENDU QUE ces lieux nécessitent des travaux d'aménagement horticoles;

ATTENDU QUE l'employé attitré à ces ouvrages est en congé maladie sans solde;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas d'autres ressources humaines, ni des équipements appropriés pour effectuer ce travail ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail;

IL EST PROPOSÉ :

2024-06-11

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer un contrat de travaux d'aménagement horticoles à une firme spécialisé pour un budget ne dépassant pas 1 000\$ plus toutes taxes applicables.

d'affecter la dépenses au poste 02-701-50-522

Adopté à l'unanimité de vive voix

10.5 Travaux de sablage et peinture : 3296 Montée smallman

ATTENDU QUE la municipalité possède une bâtisse au 3296 Montée Smallman, qui nécessite un entretien préventif ;

ATTENDU QUE l'employé attitré à ces ouvrages est en congé maladie sans solde;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas d'autres ressources humaines, ni des équipements appropriés pour effectuer ce travail ;

ATTENDU QUE des entreprises privées sont disponibles pour effectuer ce travail;

IL EST PROPOSÉ :

2024-06-12

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer un contrat de sablage et peinture du 3296 Monté Smallman à une firme spécialisé pour un budget ne dépassant pas 6 000\$ plus toutes taxes applicables.

d'affecter la dépenses au poste 02-190-00-522

Adopté à l'unanimité de vive voix

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 SIGNATURE DE L'ENTENTE FINANCIÈRE AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ANNÉE 2025)

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de la Responsabilité élargie des producteurs (REP) « collecte sélective » au Québec est fixée au 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que le décret no 1875-2023 permet le report d'un (1) an, soit du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025, de certains contrats municipaux pour la partie « collecte et transport » des matières recyclables; et que chaque municipalité conclue à cet effet une entente financière avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé en 2022 à un appel d'offres regroupé au nom de dix municipalités pour les services de collecte, transport et traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a octroyé le contrat de « collecte, transport et traitement des matières recyclables » à Robert Daoust et fils inc. lors de la séance du Conseil du 14 décembre 2022, et ce au nom des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC renouvellera le contrat, au nom de la municipalité, pour l'année 2025, pour la partie « collecte et transport » des matières recyclables, et qu'il revient ensuite à la municipalité de gérer son contrat;

CONSIDÉRANT que le volet du « traitement des matières recyclables » sera directement géré par Éco Entreprises Québec (ÉEQ) à partir du 1^{er} janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ

2024-06-13

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

Que la Municipalité Du Canton de Dundee signe l'entente financière avec Éco Entreprises Québec pour recevoir la compensation financière pour le contrat de service octroyé pour l'année 2025;

Adopté à l'unanimité de vive voix

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1 Mandat de vérification nettoyage de terrains occupés sans autorisations

ATTENDU QUE la municipalité a constaté que des terrains étaient occupés sans l'autorisations de leurs propriétaires;

ATTENDU QUE la municipalité a constaté que de nombreux débris se trouvaient sur lesdits terrains;

ATTENDU QUE la municipalité a une réglementation sur la présence de débris sur des terrains,

2024-06-14

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

DE DEMANDER à l'inspecteur municipal, d'entreprendre des démarches auprès des propriétaires desdits terrains pour valider leurs intentions afin que les débris soient enlevés dans les meilleurs délais;

Adoptée à l'unanimité de vive voix

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13.1. Sécurité publique

13.2. Sécurité civile

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

14.1 Demande de financement Concours de photos Dundee2024

La mairesse informe le conseil que le citoyen Jean Lachance présidera la troisième édition du concours de photos élaboré dans le cadre du budget participatif du Canton. Elle rappelle à tous la grande popularité des trois premières éditions et les améliorations apportées pour cette nouvelle édition.

IL EST PROPOSÉ :

2024-06-15

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, la Mairesse ne vote pas.

D'OCTROYER un budget de 570\$ pour l'édition 2024 de Dundee en photos élaboré dans le cadre du budget participatif 2024

Adoptée à l'unanimité de vive voix

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2024-06-16

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers et de la mairesse.

DE DÉCLARER la séance levée à 20h52

Adoptée à l'unanimité de vive voix

Linda Gagnon,
Maire

Marc Michot
Directeur général